

Bon de commande

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Adresse :

.....
.....
.....

Adresse de livraison si différente :

.....
.....
.....

Détail de la commande ogive rct

	Prix unitaire	Quantité	Prix
Ogive : Ballon de rugby en chocolat	24,90 €TTC		
Frais d'expédition : Colissimo	15,00 €TTC		
Total €TTC			

Retrait de votre ogive :

Expédition à l'adresse renseignée ci-dessus.

Sur place à la boutique, 512 av. des Senes, 83210 Solliès-Pont

Type d'expédition : Colissimo.

Précision importante sur les frais d'envois :

Pour une même commande et une seule adresse de livraison, les frais de port ne se comptent qu'une seule fois. En revanche, si plusieurs points de livraisons, il convient d'additionner le montant des frais de port pour chacun des points de livraison

www.logive.com

BONLAVY

512 avenue des Senes

83210 Solliès-Pont

Tél. 04 94 33 61 12

Email : maison.bonlavy83@gmail.com

Conditions générales de vente

Les conditions générales de ventes décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société Maison Bonlavy et de son client dans le cadre des produits commercialisés par la société Maison Bonlavy.

Clause 1 : commande

Toute prestation accomplie par la société Maison Bonlavy implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente, et ceci quelles que soient les conditions contrares qui peuvent figurer sur ces commandes, à moins qu'elles n'aient été acceptées par nos soins. Toute commande est considérée ferme après acceptation de notre part.

Clause 2 : prix

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA.

La société Maison Bonlavy s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Clause 3 : modalité de paiement

Le règlement des commandes s'effectue :
Soit par chèque.

Soit par virement. (Après accord du vendeur et délais éventuels spécifiés au recto bon de commande ou facture).

Lors de l'enregistrement de la commande, l'acheteur devra verser un acompte de 30 % du montant global de la facture, le solde devra être payé à réception des marchandises (sauf cas contraire spécifié au recto du bon de commande ou facture, les conditions de paiement seront fixées entre l'acheteur et le revendeur). Aucune reprise des invendus ne sera effectuée.

Clause 4 : retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées à jour de réception, l'acheteur doit verser à la société Maison Bonlavy une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal et idem en cas de retard de paiement à 30 jours et 45 jours le jour de réception des produits faisant foi.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises. Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

Clause 5 : clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause « Retard de paiement », l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société Maison Bonlavy.

Clause 6 : réserve de propriété

La société Maison Bonlavy conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement

intégral du prix, en principal et en accessoires. A ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société Maison Bonlavy se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

Clause 7 : livraison

La livraison est effectuée :

- Soit par la remise directe de la marchandise à l'acheteur

- Soit au lieu indiqué par l'acheteur sur le bon de commande

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur :

L'allocation de dommages et intérêts.

L'annulation de la commande.

Le risque du transport est supporté en totalité par l'acheteur.

En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport l'acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de commande à réception desdites marchandises. Ces réserves devront être en outre confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison, par courrier recommandé avec AR.

Clause 8 : force majeure

La responsabilité de la société Maison Bonlavy ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. A ce titre, la force majeure s'étend de tout événement extérieur imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Clause 9 : mise à disposition d'une PLV

Dans les grandes et moyennes surfaces et selon le minimum de produits commandés (à voir avec le fournisseur), la Maison Bonlavy peut mettre à disposition en accord avec le revendeur une PLV afin de théâtraliser l'implantation de ses produits ; la Maison Bonlavy ne pourra être tenue responsable des désagréments du matériel et physique causé à une tierce personne. En cas de litige le revendeur devra contracter toutes les assurances nécessaires à cela. Le revendeur devra assurer l'entretien de ladite PLV pendant toute la période d'exploitation du dit matériel pour le restituer dans son état d'origine à son propriétaire Maison Bonlavy à la fin de la durée de commercialisation du produit. Auquel cas la PLV sera facturé à la valeur de 800 € TTC au revendeur. La mise à disposition de ce type de produit sera obligatoirement accompagnée de sa fiche technique de sécurité.

Clause 10 : tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

A défaut de résolution à l'amiable, le litige sera porté devant le tribunal de commerce de Toulon.